



Surendettement et mariage

Par **antartica**, le **16/06/2014** à **14:54**

Bonjour,

Mon compagnon est fiché à la Banque de France. Nous avons fait un dossier de surendettement en décembre 2013, à ce jour ses dettes sont gelées pendant 24 mois.

Si nous nous marions en septembre 2014, devons nous avoir un compte bancaire joint, ou au contraire devons nous l'éviter ?

Passez les 24 mois, à qui doit-on s'adresser pour faire un échéancier des dettes ?

Si mon "mari" achète " une voiture pour se rendre à son travail, sera-t'elle saisie ? vendue par les huissiers ?

Aidez moi, merci.